ASSEMBLEE NATIONALE

18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540) (Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 304

présenté par M. Carrez

ARTICLE 10

- I. Rédiger ainsi la première ligne de la première colonne du dernier tableau du B du I de cet article :
 - « Puissance fiscale
 - « (en chevaux-vapeurs) ».
- II. En conséquence, dans les deuxième à dernière lignes de la première colonne du même tableau, supprimer l'unité : « CV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.